

La Prépa INP - INSCRIPTION EN LIGNE

NOTICE EXPLICATIVE

Le serveur permettant l'inscription par internet sera ouvert à partir du 7 juillet 2025, mais vous pouvez déjà prendre connaissances des différents documents.

Les champs marqués d'un astérisque « * » sont obligatoires.

⚠ Ce serveur est hébergé par Bretagne INP et l'ENIB, il est donc tout à fait normal de trouver des références à l'ENIB.

Assistance web : inscriptions@enib.fr

Dans votre correspondance, il faudra préciser que c'est pour la Prépa des INP Quimper

Lien de connexion pour réaliser l'inscription administrative à La Prépa des INP Quimper :

<https://snwebb.enib.fr/apo-connect/pages/login.jsf>

Identification

ATTENTION : L'inscription doit se faire d'un ordinateur, la connexion via un téléphone portable ou une tablette ne fonctionnera pas.

L'identification sur le module d'inscription par internet s'effectuera par la saisie d'un identifiant, de votre date de naissance et de **l'adresse mail renseignée sur Parcoursup**.

Votre identifiant se compose de l'une des deux façons :

- « P24 » suivi de votre identifiant Parcoursup à 7 caractères (P24XXXXXXX)
- « P240 » suivi de votre identifiant Parcoursup à 6 caractères (P240XXXXXX).

Une fois connecté, un mail contenant le lien d'inscription vous est envoyé par e-mail. Après avoir cliqué sur le lien, veuillez confirmer votre identité.

Vœux validés

Vous devez cocher la case « Prépa Quimper » qui correspond à la première année de votre prépa.

Saisie et modification des données personnelles

Vos données personnelles et annuelles sont pré-remplies d'après celles que vous avez saisies dans l'application PARCOURSUP. Vous devez les vérifier et les corriger si nécessaire.

Les rubriques marquées d'un astérisque « * » sont obligatoires.

IMPORTANT : Dans la rubrique « 1^{ère} inscription », veuillez sélectionner « Institut National Polytechnique ».

Contribution à la vie étudiante (CVEC)

Voir la fiche « informations complémentaires ».

Vous devez renseigner le numéro d'identification figurant sur l'attestation que vous avez téléchargée sur le site MesServices.etudiant.gouv.fr.

The image displays a printed attestation and a digital form for the 'Contribution à la Vie Étudiante' (CVEC).

Attestation (Left):

- Header: Contribution à la Vie Étudiante, Année universitaire 2018 – 2019, ATTESTATION.
- N° de l'attestation: ROU8-BCFLRC-20.
- Holder: Monsieur DUPONT Charles, né(e) le 27/03/1996 à Rouen, N° INE 965432486L.
- Issued by: Rouen Normandie, 3 juillet 2018 à 17h32.
- Instructions: 1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attestation CVEC... saisissez les 12 caractères de cette attestation: **ROU8 BCFLRC 20**. 2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photo/copie) dans les pièces jointes à l'appui de votre inscription... Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant. 3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la combinaison indiquée: **ROU8 BCFLRC 20 DUPON**.

Flowchart (Middle):

- Choix de l'inscription
- Données personnelles
- Données annuelles
- Couverture sociale
- Autres données
- Droits à payer
- Récapitulatif inscription
- Paiement
- Fin de l'inscription

Données personnelles (Right):

- * Champ obligatoire
- Etat civil: Nom (XXXX), Prénom (YYYY), Nom usuel (si différent du nom patronymique), Prénom 2, Prénom 3, Identifiant National (ou BEA), Sexe (*), Nationalité (*).
- Contribution à la Vie Étudiante (CVE) - CROUS: Numéro CVE transmis par le CROUS: *.
- Naissance: Pays de naissance (*), Si le pays est France: Département de naissance, Ville de naissance; Si le pays étranger: Ville de naissance.

L'authenticité de ce code est vérifiée par Bretagne INP sur le serveur du CROUS.

Baccalauréat ou équivalence

Vous devez saisir la mention que vous avez obtenue au baccalauréat. **Si vous n'avez pas eu de mention, saisissez « Passable ».**

Situation de handicap

Ne déclarez un handicap que si vous avez la qualité de personne handicapée reconnue par une MDPH ou le service de santé étudiants (SSE antenne de Quimper – 02 90 94 48 15).

Type d'hébergement pour la nouvelle année universitaire

Si votre type d'hébergement est différent de « Domicile parental », vous devez saisir une adresse pour l'année en cours. Si vous ne la connaissez pas au moment de l'inscription, choisissez « Domicile parental » et indiquez votre nouvelle adresse à la scolarité dès que possible.

Activité professionnelle

Même si vous avez occupé un job d'été pendant les vacances, vous ne devez pas mentionner d'activité professionnelle pour l'année universitaire. Vous devez indiquer comme catégorie socio-professionnelle « Elève/étudiant ».

Etudiants boursiers

Si vous êtes boursier sur critères sociaux (bourse du CROUS), vous devez le signaler grâce au menu déroulant (première page des « données annuelles », troisième cadre) précisant la nature de votre bourse.

Le serveur d'inscription est connecté à celui du CROUS. Si vous vous déclarez boursier et que votre dossier social étudiant n'est pas complet, votre statut de boursier ne sera pas confirmé et vous aurez à régler les droits de scolarité et la contribution à la vie étudiante et de campus. Votre situation sera régularisée dès que vous transmettez votre avis d'attribution de bourse à la scolarité.

Echange international

Vous n'êtes pas concerné par cette rubrique.

Couverture sociale

Le motif « statut n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante » est mis d'office. Voir la fiche « renseignements complémentaires ».

Montants droits à payer

Le total dû à l'établissement s'affiche.

Si votre statut de boursier a été validé par le CROUS, le message « statut boursier confirmé » s'affiche.

Récapitulatif d'inscription

Un récapitulatif s'affiche à l'écran. Vérifiez attentivement les informations saisies et imprimez le récapitulatif. Si vous constatez une erreur, appuyez sur « PRÉCÉDENT ».

Votre inscription n'est pas encore terminée : Cliquer impérativement sur le bouton « CONTINUER » situé en bas de la page afin de valider l'inscription

Paielement

Le paiement de l'inscription peut se faire immédiatement par carte bancaire via un site de paiement externe sécurisé (en un seul prélèvement ou en trois fois). **Ce moyen de paiement est à privilégier.**

Au moment de payer par carte bancaire, vous devrez renseigner vos informations personnelles (nom, prénom, adresses...), et choisir le type de carte que vous avez :



Le paiement en trois fois n'est possible qu'en ligne par carte bancaire ou, à votre initiative, par virement bancaire (fournir un justificatif de mise en place des 2 virements supplémentaires).

ATTENTION : Le paiement par carte bancaire virtuelle (virtualys, e-carte bleue, payweb Card, ...) ne peut pas être utilisé pour un paiement en trois fois car il génère un numéro de carte de crédit utilisable une seule fois.

Tout incident de paiement (non versement d'une des trois échéances) entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription.

Si vous voulez payer par virement bancaire, vous pouvez demander un IBAN à l'adresse finances@enib.fr.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire en ligne (car vous n'avez pas de carte bancaire), veuillez envoyer un mail à quimper@la-prepa-des-inp.fr

Fin de l'inscription

Si vous avez payé par carte bancaire, vous devez cliquer sur « **RETOUR INSCRIPTION** » pour valider votre inscription. Le message « **Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire** » s'affiche :

The screenshot shows the 'Inscription Administrative en Ligne' page for the Institut national polytechnique, for the 2025/2026 academic year. A sidebar on the left lists the steps: Choix de l'inscription, Données personnelles, Données annuelles, Couverture sociale, Autres données, Droits à payer, Récapitulatif inscription, Paiement, and Fin de l'inscription. The main content area displays a confirmation message: 'Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire'. Below this, it asks for the student's N° and lists the required documents for payment. A red box highlights the 'Informations complémentaires' section, which states that for online payment, documents must be deposited at a specific URL by August 30, 2025. At the bottom, there is a 'Message de confirmation' section with a confirmation email address and a 'Terminer' button highlighted with a red box.

Inscription Administrative en Ligne

Institut national polytechnique Année universitaire 2025/2026

Nom : Prénom : Né(e) le :

Aide
Contact
Quitter
Mentions Légales
Accessibilité : Non conforme

Choix de l'inscription

Données personnelles

Données annuelles

Couverture sociale

Autres données

Droits à payer

Récapitulatif inscription

Paiement

Fin de l'inscription

Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire

Votre N° d'étudiant est le :

Envoi de votre paiement et des pièces justificatives :

✓ Pièces justificatives à fournir au format numérique

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport
- Une photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou, à défaut, une photocopie de l'attestation de recensement (sauf pour les étudiants étrangers)
- Une attestation assurance responsabilité civile-individuelle accident avec la mention "activités extérieures-stages en entreprise"
- Une photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
- Une photocopie des trois bulletins de terminale
- Le formulaire d'autorisation de cession du droit à l'image

Informations complémentaires :

Pour que votre réinscription soit complète, vous devez déposer les pièces justificatives numériques demandées ci-dessus à l'adresse : <https://pjweb.enib.fr/pjweb> avant le 30 août 2025.

Si vous n'avez pas opté pour le paiement en ligne, le règlement des droits d'inscription devra également être effectué avant cette date.

Votre carte d'étudiant ainsi que les certificats de scolarité vous seront remis à la rentrée, sous réserve de dossier complet.

Message de confirmation :

Imprimer au format ☒ Html ☐ Pdf

Message de confirmation

Adresse électronique pour envoi de message de confirmation :

Veuillez confirmer votre adresse :

Réinitialiser Envoyer

Terminer

ATTENTION : Cliquez sur le bouton « **Terminer** » en bas de cette page.

Consultation de votre inscription

Si vous avez oublié d'imprimer votre récapitulatif d'inscription administrative, vous pouvez le consulter et l'imprimer en vous connectant sur le site : <https://logwebb.enib.fr/apoweb/consultation/identification.jspx>

Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont à transmettre à la scolarité de Bretagne INP **avant le 19 août 2025**.

Sur la page de fin d'inscription (ainsi que sur le récapitulatif d'inscription) sont énumérées les pièces justificatives à fournir au format numérique.

Les pièces justificatives sont à déposer sur le *Service numérique des pièces justificatives* accessible à l'adresse suivante : <http://pjweb.enib.fr/pjweb>

Ce service numérique vous permet de déposer vos pièces justificatives et de suivre l'avancement de leur traitement par le service de scolarité.

Pour déposer une pièce justificative, cliquer sur le plus vert (+).

ATTENTION : Ne pas oublier de cliquer sur « **confirmer** ».

Service numérique des pièces justificatives

ENIB Année 2015-2016

N° étudiant : Prénom : Né(e) le :

Aide
Contact
Quitter

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

Légende: Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	+	Le récapitulatif de l'inscription		Refusée		03/06/2015 16:19		03/06/2015 16:27	Pièce illisible
2	+	Le formulaire d'inscription à la sécurité...		En attente					
3	+	Attestation assurance responsabilité...		Validée	03/06/2015 16:26	03/06/2015 16:25			

Retour haut

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER ? Aide

	Libellé	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
	Pour une inscription en 5e année, une enveloppe format A4 ...	En attente					
	Pour les étudiants en stage au semestre d'automne, 1 envel...	Transmise		03/06/2015 16:38			

Retour haut

Quitter

Votre inscription est complète quand toutes les pièces justificatives ont été validées et que le paiement des droits d'inscription a été effectué.

Votre carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée, sous réserve de dossier complet.

Pour satisfaire à ses obligations légales et missions de service public les différents services et personnes de Bretagne INP sont tenu de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements utilisant vos données à caractère personnel. Au regard du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, Bretagne INP s'engage à vous assurer des finalités et de la traçabilité des traitements mis en œuvre, des mesures déployées pour garantir la sécurité et la protection de vos données, ainsi que du respect de vos droits les concernant. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la Politique de conformité RGPD de l'école sur son site internet ou contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@enib.fr